



LA FENETRE DE L'AVENT

CHARTRE D'ORGANISATION

Art.1 – Objectif de l'évènement

La Fenêtre de l'Avent a lieu du 1^{er} au 24 décembre. Cet évènement a pour but de rassembler les citoyens, commerçants et sociétés locales autour d'une célébration festive et conviviale, en décorant les fenêtres des habitations, des vitrines commerciales, des administrations et autres espaces publics. C'est une opportunité pour les nouveaux arrivants de se faire connaître et de tisser des liens avec leurs voisins.

Art.2 – Décoration

Les participants sont invités à réaliser une décoration célébrant le jour concerné, illuminée ou non. Dans une logique de durabilité, l'utilisation de matériel de récupération pour décorer les fenêtres (chutes de bois ou de tissus, branches ramassées dans la forêt, etc.) est encouragée. Les décorations restent visibles jusqu'au 24 décembre, permettant à tous de profiter de « l'esprit de Noël » tout au long de cette période.

Art.3 – Participation

Tous les habitants, commerçants et sociétés locales de Jongny sont invités à participer en décorant une fenêtre ou un endroit de leur choix. A chaque date choisie dans le calendrier ad hoc, une nouvelle décoration est mise en lumière, célébrant le jour en cours et le plaisir des rencontres entre habitants. L'accueil se tient en principe de 18h30 à 19h30. Cet horaire peut être flexible selon l'appréciation de l'hôte.

Art.4 – Simplicité et moment de convivialité

Les résidents sont encouragés à se rassembler, autour d'une boisson et d'une légère collation. Ces moments de convivialité sont l'occasion de faire connaissance et d'échanger, en toute simplicité, que ce soit en extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment, au choix. Pour des raisons pratiques, il est demandé aux personnes se rendant à une Fenêtre de l'Avent, d'apporter leur propre contenant pour les boissons (tasse, verre, etc.).

Art.5 – Calendrier et inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} au 31 octobre. Les habitants reçoivent les informations nécessaires à l'organisation de la Fenêtre de l'Avent via un tout-ménage et sur le site internet communal. Un jour et un horaire sont définis dans le calendrier ad hoc pour chaque fenêtre décorée. Concernant la date à choix, le principe du premier arrivé, premier servi, s'applique. Les habitants sont invités à s'inscrire auprès du Greffe municipal par téléphone, par courrier électronique ou directement au guichet. A la mi-novembre, le calendrier complété est publié dans un nouveau tout-ménage.

Jongny, le 8 septembre 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

Nicole Pointet



Le secrétaire

Bijan Kaveh